

VILLEFONTAINE

Nouvelles réglementations depuis le
17 janvier 2009

L'organisation et la participation à un vide-greniers sont soumises aux principaux textes suivants :

- la loi 78-753 du 17 juillet 1978 (portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordre administratif, social et fiscal),
- la loi 96-603 du 5 juillet 1996 (relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat),
- le décret 96-1097 du 16 décembre 1996 (relatif aux ventes en liquidation, au déballage, en soldes, en magasins d'usines),
- le décret 2009-16 du 07 janvier 2009 (relatif aux ventes au déballage),
- l'arrêté ministériel du 09 janvier 2009 (relatif à la déclaration préalable des ventes au déballage),
- l'article L 310-2 du code du commerce,
- l'article L 310-19 du code du commerce,
- l'article R 321-10 du code pénal,
- l'article R 310-8-1 du code du commerce,
- l'article R 310-8-2 du code du commerce.